

SÉRIE 2/3

Entre les lignes des accords

Les accords gouvernementaux ont été présentés par les nouvelles coalitions dans les trois Régions. La plupart du temps avec leurs lignes de force. Nous avons épluché les textes et sélectionné

des éléments concrets sur des dossiers parfois moins médiatisés. **Hier** : les accords bruxellois. **Aujourd'hui** : les accords wallons. **Demain** : accords flamands.

La Wallonie veut rationaliser ses hôpitaux

- Les Régions ont leur programme pour la législature (2014-2019).
- La Wallonie, pilotée par une coalition PS-CDH, entend préserver ses produits du terroir tout en allant vers un modèle de gestion plus dépouillé, plus moderne.
- Les partenaires wallons ont couché leurs objectifs sur plus d'une centaine de pages. Morceaux choisis d'une prose souvent prudentissime, derrière les dossiers économiques (pôles économiques, poursuite du plan Marshall...) ou les mesures en matière de formation.

PAGE 39

« Faciliter la reconnaissance des produits wallons par les consommateurs, en assurer le développement de la marque Agriculture de Wallonie... »

Valoriser les produits du terroir

En matière d'agriculture, le gouvernement wallon dit vouloir faciliter la reconnaissance des produits wallons par les consommateurs et assurer le développement de la marque Agriculture de Wallonie, son usage par les agriculteurs, les transformateurs et les revendeurs ainsi que sa connaissance par les citoyens.

Parmi les autres actions destinées à valoriser l'agriculture et les produits du terroir, on parle également d'augmenter les débouchés pour les produits locaux auprès des administrations et collectivités publiques (cantines des écoles, hôpitaux, maisons de repos...), de développer les liens entre agriculture et tourisme ou encore d'assurer une promotion qui valorise la qualité et l'agriculture wallonnes.

FABRICE VOOGT

PAGE 41

« Mettre en place un cadastre des infrastructures permettant de mieux connaître l'état du parc hospitalier afin d'appréhender les besoins futurs. »

Hôpitaux : où et combien ?

On le sait, la 6^e réforme de l'Etat attribue aux Régions une série de compétences, notamment relatives à l'organisation des soins de première ligne. Le gouvernement entend aussi favoriser les coopérations entre hôpitaux, dès lors que des investissements importants seront consentis en la matière dans un futur proche – le financement des frais de fonctionnement reste fédéral mais le financement des bâtiments et des équipements relèvera à l'avenir des entités fédérées. Ces investissements pourront s'étendre jusqu'à 33 ans. Le gouvernement wallon entend donc mener une politique à long terme qui passe notamment par la mise en place d'un cadastre des infrastructures hospitalières. C'est sur cette base qu'il élaborera un plan de construction en évitant la dispersion des moyens tout en veillant, dit-il, à l'accessibilité des soins en milieu rural.

F. V.

PAGE 42

« Permettre l'inscription comme donneur d'organes dans les bureaux de vote lors des élections. »

« Votez pour le don d'organes ! »

Toujours en matière de santé, le gouvernement souhaite promouvoir le don d'organes. Il souhaite ainsi développer une base de données de donneurs commune aux administrations communales et aux médecins. Rien d'original jusque-là. Ce qui l'est davantage, c'est sa volonté de permettre l'inscription comme donneur... dans les bureaux de vote lors des élections. Il faudra donc encore attendre quatre ans et les élections régionales et... sensibiliser les présidents de bureaux de vote à la cause.

F. V.

PAGE 49

« Elaborer une réglementation organisant le séjour temporaire des gens du voyage sur le territoire des communes. »

Des terrains pour les gens du voyage

A la différence de la France – les départements sont obligés de leur proposer et de leur aménager des terrains –, les communes, en Belgique, ne sont pas contraintes d'accueillir les gens du voyage. Il y a deux ans, la Belgique a même été condamnée par l'Europe parce qu'elle ne proposait pas de terrain et on se souvient, mi-juillet, de la décision surréaliste du bourgmestre de Landen d'évacuer des familles en les assaillant de décibels.

Pour tenter d'éviter aussi ce genre de dérives, le gouvernement wallon prévoit d'élaborer une réglementation organisant leur séjour temporaire sur le territoire des communes wallonnes. Les pouvoirs locaux seront, de leur côté, soutenus dans leurs projets d'aménagement d'espaces et de finalisation de l'inventaire de terrains disponibles pour l'accueil des grands groupes.

Une volonté qui, explique-t-on, s'inscrit dans la démarche adoptée depuis 2004 de privilégier des solutions concertées avec toutes les parties concernées : autorités communales, Centre de médiation des gens du voyage et des Roms de Wallonie, représentants des familles...

F. V.

PAGE 60

« Raccourcir les délais de procédure de recouvrement des loyers impayés. »

Les loyers impayés le seront moins longtemps

Le chapitre logement des accords régionaux est l'un des plus ambitieux. La Wallonie, y lit-on, devra construire pas moins de 250.000 nouveaux logements d'ici 2030. Il s'agit là des logements construits par le privé et le public. Le gouvernement compte, de son côté, lancer un plan permettant d'atteindre... 6.000 logements publics sur la législature (jusqu'en 2019). Parallèlement, la majorité PS-CDH ne se désintéresse pas du bâti existant. Elle compte aussi agir au niveau des communes en les soutenant dans leur lutte contre les marchands de sommeil par de l'information mais aussi des sanctions ou encore en évitant la division d'immeubles en trop petites cellules par une politique urbanistique ciblée. Les intérêts des propriétaires seront mieux défendus. Ils auront la possibilité de saisir l'autorité compétente d'une mission de conciliation dès le non-paiement de deux mois de loyer. On projette également de raccourcir les délais de procédure de recouvrement des loyers impayés et de créer une commission paritaire locataires-propriétaires.

F. V.

PAGE 65

« Finaliser la mise en œuvre d'une carte multimobilité utilisable sur tous les réseaux de transport public. »

La carte à puce fera un bond en avant

Faciliter et optimiser les déplacements en coordonnant davantage les politiques de mobilité et de développement du territoire, c'est l'objectif générique du pan « mobilité » des accords wallons. Il passe notamment par des « transports efficaces, interconnectés et moins polluants ». Il s'agit donc aussi de miser sur la complémentarité entre moyens de transport pour que l'offre réponde le mieux aux besoins de chacun et au meilleur coût. C'est dans cette optique que le gouvernement entend notamment finaliser la mise en œuvre d'une carte multimodale utilisable sur tous les réseaux de transport public. Il s'agit de la carte « Tec it easy », un système de billetterie sans contact, testé en Brabant wallon et qui est amené à remplacer les abonnements et cartes actuelles. Elle permet au chauffeur de ne plus devoir surveiller précisément la validité de chaque carte présentée par les usagers. Rechargeable, elle sera disponible dans plusieurs points de vente. Cette carte devrait être utilisable sur tous les réseaux de transport public et à terme sur une série de moyens de transport complémentaires.

F. V.

PAGE 95

« Développer au sein de l'administration du Budget un simulateur, outil informatique souple permettant d'une part de faire le suivi en continu des impacts sur le budget. »

Un « simulateur » pour ne pas aller à la faute budgétaire

La bonne gouvernance sera aussi fiscale et budgétaire, promet le duo PS-CDH. Investir dans des politiques ambitieuses, oui, mais « en faisant preuve de rigueur et de responsabilité ». C'est ainsi qu'on annonce le développement, au sein de l'administration du budget, d'un « simulateur » qui doit permettre de faire le suivi des conséquences budgétaires de toute décision du gouvernement. Cet outil informatique viendra en aide à un « comité de monitoring », qui sera chargé d'assurer le suivi des exercices budgétaires (recettes et dépenses) et de préparer les projections financières sur la base desquelles auront lieu les travaux du gouvernement.

F. V.

« Prendre systématiquement en compte les risques naturels dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement. »

Mieux armés face aux risques naturels ?

L'actualité récente a encore montré toute la fragilité de certains aménagements face aux caprices des cieux et de la terre et le caractère parfois récurrent de certains sinistres. En matière de développement du territoire, le nouveau gouvernement dit, à cet égard, vouloir veiller à prendre en compte de manière systématique les risques naturels dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

F. V.

HUMEUR

FABRICE VOOGT

LES PREMIERS ACCORDS 100 % RECYCLABLES

La Wallonie entre dans une phase cruciale de son histoire. *« Les nouvelles compétences et les moyens qui lui ont été confiés par la sixième réforme de l'Etat sont à la fois une chance et un défi immense »*, peut-on lire en introduction de l'accord de majorité PS-CDH. Alors *« ce qui portera la Wallonie plus loin, c'est la confiance, l'audace, l'esprit d'entreprise et la créativité »*.

On ne sait pas à qui, en revanche, la lecture des 121 pages de l'accord estampillé *Oser, innover, rassembler* donnera des ailes.

Le programme est pourtant alléchant. On y aborde l'emploi et la formation, les entreprises, la recherche, l'agriculture, la santé, le logement, la mobilité...

Bref, la feuille de route de la majorité pour les cinq prochaines années. Elle tient, hélas ! du catalogue de bonnes intentions, d'où n'émergent que peu de projets concrets. Et question d'« oser », c'est plutôt raté : la prudence s'invite à chaque paragraphe. Cent fois plutôt qu'une, le gouvernement wallon s'engage ainsi - roulement de tambours - à : « veiller », « prévoir », « identifier », « étudier », « stimuler », « poursuivre », « poursuivre et accélérer », « orienter », « réorienter », « encourager », « optimaliser », « faciliter », « inciter », « contribuer », « soutenir », « accélérer » ou « dissuader ». Hardi, il va aussi « inclure dans la réflexion », « analyser l'opportunité », « maximiser les chances », « accorder une attention particulière », « prendre en compte » et même « faire entendre sa voix ». Voilà qui transpire l'audace, suinte la bravoure... D'autant que, même en passant au tamis tout ce verbiage, on ne trouve guère de trace d'engagements concrets, chiffrés ou inscrits dans un calendrier, dans ce texte. L'aspect pratique, c'est qu'on pourra toujours le filer aux suivants. Il aura fallu que PS et CDH fassent sans Ecolo pour qu'on invente les premiers accords de majorité recyclables.